

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 017-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame EL HAJOUÏ Rachida, Vice-présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS étant empêché.

Présents : Madame EL HAJOUÏ Rachida, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Mme LE LEPVRIER Emily, Madame DARMOCHOD Yolande, Monsieur JEGOU Serge, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine, Madame SCHEYDER Mireille.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Monsieur DADDA Mohamed, Madame GOMEZ Elisabeth, Madame DA SILVA Alisson, Madame SINDAYIGAYA Marguerite.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 11.12.2024

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les effectifs étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents, il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs afin :

- De créer et supprimer les postes correspondant aux évolutions de carrière prévues statutairement (promotion interne, avancement de grade) ;
- Prendre en compte les recrutements réalisés et de transformer les postes quand le grade de recrutement est différent du grade créé ou du grade du poste laissé vacant ;
- Mettre en adéquation les missions et les grades ;
- Actualiser les postes créés suite à un ajustement du besoin ;
- Prendre en compte les changements de statut (contractuel à stagiaire) et de quotité ;
- Prendre en compte les départs de collaborateurs non remplacés ;
- Autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;

Hôtel de Ville

5, avenue du Président Wilson • 78520 Limay
Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

La mise à jour du tableau des effectifs au 11 décembre 2024 nécessite d'apporter les évolutions suivantes :

- I. A) De prendre (1 etp) en compte, le départ de l'animatrice qui libère un poste sur le grade suivant :
 - o 1 poste d'animateur senior à temps complet sur le grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe suite à une demande de disponibilité.
- II. A) De créer (1 etp) en considération des nouveaux besoins sur le grade suivant :
 - o 1 poste de Directeur de la Résidence Autonomie et politique des seniors à temps complet sur le grade d'attaché principal.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, celui-ci pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau des emplois annexés est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité.

- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments cités ci-dessus exposés et ce au 11 décembre 2024,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président du CCAS,

Djamel NEDJAR.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affiché le : 16/12/2024

TABEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2024

FILIERE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES			POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS			TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES TITULAIRES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES CONTRACTUELS PERMANENTS	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIERE ADMINISTRATIVE														
Attaché principal - Directeur de la Solidarité	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Attaché principal - Directeur RA et Responsable de la politique seniors	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Attaché	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial	C	3	0	3	1	0	1	0	1	0	2	0	2	1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		7	0	7	3	0	3	0	1	0	4	0	4	3
FILIERE TECHNIQUE														
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	0	3	3	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Adjoint technique	C	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	0,7143	2,7143	1	0,7143	1	0,7143	0	0	1	0,7143	1,7143	1
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		6	0,7143	6,7143	4	0,7143	4	0,7143	0	0	5	0,7143	4,7143	2
FILIERE SOCIALE														
Assistant socio-éducatif	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif classe expérimentale	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		1	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0
FILIERE ANIMATION														
ANIMATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principale 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0
Adjoint animation principal 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	1	0	1	0	0	0	1	0	1	1
TOTAL GENERAL		16	0,7143	16,7143	10	0,7143	10	0,7143	1	0	11	0,7143	10,7143	6

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur la mise à jour du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 16/12/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/12/2024

Numéro de l'acte : DELIB017-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20241211-DELIB017-2024-DE

Date de décision : 11/12/2024

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale